

La hiérarchie du juge Trévidic nie toute pression

AFP, 13 janvier 2012

Le premier président de la cour d'appel de Paris récusé les accusations de brimades envers ce juge chargé d'affaires sensibles.



Le juge antiterroriste Marc Trévidic le 31 janvier 2011, au palais de Justice de Paris. (Photo Fred Dufour. AFP)

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Degrandi, a récusé vendredi toute *"intention d'empêcher"* le juge antiterroriste Marc Trévidic d'instruire *"en toute indépendance"* ses dossiers, qualifiant de *"manichéen et tendancieux"* un article faisant état de brimades exercées envers le magistrat.

Dans un communiqué transmis à l'AFP,

Jacques Degrandi affirme connaître *"la difficulté des tâches des juges d'instruction, particulièrement dans les affaires sensibles"*, et se dit *"soucieux de les préserver de toutes pressions"*.

"Je n'ai pas l'intention d'empêcher M. Marc Trévidic d'instruire en toute indépendance les procédures dont il est saisi", affirme le supérieur de ce juge d'instruction chargé de plusieurs dossiers brûlants (Karachi, moines de Tibéhirine, Rwanda...).

« Amalgames de faits et contractions de propos épars »

Il rappelle toutefois que chacun doit *"exercer la plénitude de ses attributions dans le respect des règles éthiques et déontologiques attachées à l'état de magistrat"*.

Comme le révèle un article de l'hebdomadaire *Marianne* à paraître samedi, l'USM, principal syndicat de magistrats, est intervenu à la demande du juge Trévidic auprès de la présidente du tribunal de grande instance et du premier président de la cour d'appel de

Paris.

Dans un courrier à leur intention, l'USM s'inquiète de "*mesures (...) qui semblent être autant de tentatives de pression, voire de déstabilisation, difficilement acceptables*".

Selon M. Degrandi, l'article présente "*des amalgames de faits, des contractions de propos épars et leur relation incomplète ou inexacte nourrissent une présentation manichéenne et tendancieuse de la réalité*".